

SHINOBI-FIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 45 ROUTE D'OPIO
06740 CHATEAUNEUF GRASSE
989 147 988 RCS GRASSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16 JUILLET 2025

L'an 2025,
Le 16 juillet,
A 14 heures,

Monsieur Valentin FUSTER,
Demeurant 16 boulevard Maréchal Leclerc 06130 GRASSE,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la
Société SHINOBI-FIT,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES :

- A la non-rémunération de Monsieur Valentin FUSTER
- Aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

EN ARRETANT ET CONVENANT CE QUI SUIIT :

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique décide que :

- Monsieur Valentin FUSTER Gérant, ne percevra pas de rémunération depuis l'immatriculation de la Société soit le 16 juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Il aura toutefois droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatif

DEUXIÈME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de leurs délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique
Valentin FUSTER

Signé par Valentin FUSTER
Le 16/07/2025

ID: tx_xY51a8BOLDnd

Signed with
Universign